

**Discours de Mme Yaël Braun-Pivet,
Présidente de l'Assemblée nationale**

**Cérémonie de dévoilement de plaques
en l'honneur de Victor Hugo, Alphonse de Lamartine,
Louisy Mathieu, Alexis de Tocqueville et Victor Schœlcher**

Mardi 12 mai 2026 – Cour d'honneur de l'Assemblée nationale

SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Madame la ministre des Outre-mer,

Mesdames et messieurs les membres du Bureau,

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Monsieur le président de l'agglomération Dieppe-Maritime,

Monsieur le maire de Dieppe,

Madame la Sous-Préfète de Seine-Maritime,

Madame l'Administratrice du Panthéon,

Mesdames et messieurs les descendants de Victor Hugo, Alphonse de
Lamartine, Alexis de Tocqueville et Victor Schœlcher,

Mesdames, messieurs,

« La salle est d'une laideur rare. Des poutres au lieu de colonnes, des cloisons au lieu de murailles, quelque chose comme la salle de spectacle de Carpentras élevée à des proportions gigantesques. »

C'est par ces mots, trempés dans une ironie mordante, qu'un certain Victor Hugo, élu député de Paris en 1848, fustigeait le lieu où siégeaient alors les « Représentants du Peuple » de la Deuxième République.

Mais ne vous y trompez pas : ce n'est nullement notre hémicycle actuel, construit par le bien-nommé Jules de Joly, qui attirait ainsi les foudres hugoliennes !

Car c'est ici, très exactement ici, sur les pavés de notre Cour d'honneur, que Hugo et ses pairs débattirent de mai 1848 à décembre 1851.

Ici ? Oui, ici !

Je vous propose de remonter ensemble le cours du temps.

Nous sommes le jeudi 4 mai 1848, premier jour de séance de l'Assemblée nationale constituante.

À la place de la Sphère des droits de l'homme de Walter de Maria, figurez-vous le fauteuil présidentiel d'un de mes lointains prédécesseurs, le Président Philippe Buchez.

Tout près de l'estrade où je me trouve : la tribune de l'orateur

Et autour de nous, jusqu'à la porte de bronze, figurez-vous une mer houleuse de bancs de bois, remplie de députés se serrant les jours d'affluence.

Car les Républicains de 1848 avaient vu grand. Presque trop grand. 900 députés furent élus à la Constituante. Trop nombreux pour l'hémicycle.

Dans l'urgence, il fallut élever un bâtiment provisoire : la fameuse « Salle de Carton ». Une salle non de carton en vérité, mais de bois, vite brocardée pour son confort spartiate et son acoustique capricieuse.

Et pourtant ! Rétrospectivement, l'Assemblée de 1848 a de quoi nous rendre fiers.

Le 4 mai, elle proclame le nouveau régime, au cri unanime de « *Vive la République !* », repris en chœur par les députés face au soleil. Le 4 novembre, elle vote la Constitution. Deux mois plus tôt, elle avait fixé la journée de travail à 12 heures.

Cette Assemblée, pour citer Hugo, n'aura de cesse de « *remuer le monde* », à travers les engagements légendaires de députés tout aussi légendaires.

Et c'est pour célébrer la mémoire ardente et vivante de cinq d'entre eux, sous le regard de leurs descendants, que nous sommes rassemblés.

Victor Hugo, Alphonse de Lamartine, Louisy Mathieu, Alexis de Tocqueville et Victor Schœlcher.

Cinq géants du Parlement. Cinq consciences contre l'esclavage.

**

Commençons donc par **Victor Hugo**.

Il a seulement 16 ans lorsqu'il dénonce, dans son roman *Bug-Jargal*, la cruauté de l'esclavage à Saint-Domingue.

Monarchiste libéral et pair de France sous la Monarchie de Juillet, député conservateur de Paris en 1848, il siègera d'abord à droite.

Mais face à la morsure de la misère, face à l'offensive cléricale, sa conscience vacille, puis bascule. Et c'est ici, sur ces pavés, que s'opère cette mue politique. C'est ici même par exemple que Victor Hugo prononça son discours historique du 9 juillet 1849, pour : « **Détruire la misère !** ».

Trois ans durant, sa parole devient une arme. Une arme pour l'abolition de la peine de mort. Pour la justice sociale. Pour l'école laïque.

Le 2 décembre 1851, lorsque Louis-Napoléon Bonaparte assassine la République qu'il préside, le poète choisit la résistance et l'exil. Face à l'océan, il fustige et foudroie « *Napoléon le Petit* ».

Début septembre 1870, enfin, la République et Victor Hugo reviennent en France.

En 1871, l'auteur de *La Légende des Siècles*, lui-même légende des siècles, est élu député de la Seine. Toutefois, là encore, il ne siège pas dans l'hémicycle du Palais-Bourbon, mais à Bordeaux, puis à Versailles.

L'anomalie historique est là : le député Hugo n'a jamais siégé dans notre hémicycle actuel. C'est pourquoi il ne possédait aucune plaque en son nom au Palais-Bourbon. Du moins jusqu'à ce jour.

Cet hommage, nous le devons à l'immense écrivain et député qu'il fut. Nous le devons à cet humaniste, qui écrivait : « *Un seul esclave sur la terre suffit pour déshonorer la liberté de tous les hommes.* »

**

Ce combat pour la dignité humaine, Victor Hugo l'a partagé avec **Alexis de Tocqueville**.

Issu d'une noble lignée normande, pétri d'une éducation humaniste, il se passionne tôt pour les institutions.

De son odyssée outre-Atlantique, Tocqueville rapporte un chef-d'œuvre prophétique : *De la démocratie en Amérique*. Il y pressent les menaces du « *despotisme démocratique* » et de la « *tyrannie de la majorité* ». Il y diagnostique aussi ses remèdes : la presse et la liberté d'association.

Pourtant, un paradoxe le frappe. Cette société américaine, qui se proclame terre de liberté et d'égalité, demeure violemment, obstinément, affreusement esclavagiste.

C'est donc en libéral qu'il dénonce, je le cite, cette « *sorte d'atrocité inouïe* ». Il exprime même sa « *haine contre ceux qui ont introduit (...) la servitude dans le monde* ».

Député de sa Manche natale dès 1839, réélu en 1848, ce conservateur social s'affirme donc aussi comme un libéral politique.

C'est à ce titre qu'il devient l'un des 18 rédacteurs de la Constitution. Et après le 2 décembre, c'est cette même soif de liberté qui le poussera à faire partie des députés qui votèrent en vain, à la mairie du 10^e arrondissement, la déchéance du Prince-Président.

**

Pour tous les démocrates en effet, ce 2 décembre 1851 est une tragédie.

Et sans doute davantage pour le député **Alphonse de Lamartine**, qui avait proclamé la République depuis l'hôtel de Ville.

Devant la foule, le poète romantique proclame ainsi, je cite, « *une république égalitaire, (...) où il n'y [aura] qu'un seul peuple composé de l'universalité des citoyens* ».

Ces mots de Lamartine volent par-delà les océans. Ils résonnent dans un empire colonial encore enchaîné par l'esclavage.

Or pour Lamartine, l'abolition est une évidence. Dès 1834, il cofonde la Société française pour l'abolition de l'esclavage. Puis en 1836, comme député, il s'élève contre ce qu'il nomme une « *monstruosité collective* ».

Il fallut cependant attendre que la République soit rétablie pour qu'elle brisât, une seconde fois, les chaînes de l'infamie — 1848 succédant à 1794.

Et c'est lui, Lamartine, comme ministre des Affaires étrangères du gouvernement provisoire, qui apposera sa signature au bas du décret d'abolition du 27 avril 1848.

**

Ce décret historique fut préparé, ciselé et porté par un certain... **Victor Schœlcher**.

Dès 1830, à Cuba, il se confronte, *in situ*, à cette infamie légale. Et en déduit ce principe : « *par la seule raison générale que les esclaves sont hommes, ils sont libres de droit.* »

Dès lors, son activisme sera sans répit.

Lorsque la révolution de 1848 éclate, Schœlcher est d'ailleurs en mer, vers le Sénégal, pour lutter contre le commerce triangulaire.

À peine revenu à Paris, il rédige le décret qui institue la commission d'abolition de l'esclavage, dont il devient le président. Le 27 avril, alors qu'il est Sous-secrétaire d'État à la Marine et aux Colonies, le décret est promulgué : il prévoit l'abolition entière de l'esclavage et la fin de la traite dans les deux mois.

Pourtant, des meurtrissures demeurent. En effet, dans l'Assemblée élue en avril, des territoires manquent à l'appel. En Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, les législatives ne se tiendront qu'en août.

Victor Schoelcher se présente candidat en Martinique et en Guadeloupe. Élu deux fois député, il choisit la Martinique, afin, écrit-il, « *de faire arriver à l'Assemblée notre brave ami Louisy Mathieu* » - son suppléant en Guadeloupe.

**

Et je vous demande, ici, Mesdames, Messieurs, de mesurer le vertige de l'histoire. Il y a peu encore, **Louisy Mathieu**, esclave de couleur, né à Basse-Terre, était la propriété d'un maître.

Désormais affranchi, il marche tête haute et siège parmi les Représentants du peuple, comme Député de la Guadeloupe.

Esclave hier, législateur aujourd'hui : quelle plus foudroyante et éblouissante définition de la promesse républicaine ?

Le 1^{er} décembre 1848, Louisy Mathieu monte à la tribune. L'écrivain Alexandre Dumas, lui aussi descendant d'esclaves, raconte la scène, je cite :

« [Lorsque] Louisy Mathieu a fait son entrée dans le palais législatif, tous les yeux se sont tournés de son côté. Jamais pareil spectacle ne s'était vu dans une assemblée européenne. »

Et notre Salle de Carton, si immense pourtant, semblait alors bien petite, quand Louisy Mathieu prononce ce discours historique :

« Je viens remercier la France de la liberté qu'elle a donnée à mes frères (...). Citoyens représentants, oui, je remercie tous les abolitionnistes, car vos noms sont vénérés (...). Devant le tribunal céleste, il n'y a plus de couleurs. »

Dans une Assemblée d'hommes blancs, Louisy Mathieu parvint à montrer que lui aussi était à sa place.

« Il n'y a plus de couleurs », déclarait-il.

Car au-dessus des préjugés, s'élève la République du suffrage universel.

Ou plutôt... du suffrage à moitié universel. Car notre République délaisse encore les femmes.

Lorsqu'une certaine **Jeanne Deroin** ose, en 1849, candidater aux législatives, elle essuie les railleries, les quolibets, les sarcasmes d'une société de préjugés. C'est à son courage de pionnière que nous pensons aussi aujourd'hui.

**

Mesdames, Messieurs,

Cette République – imparfaite à ses aubes, mais sans cesse en quête d'absolu – il nous appartient d'en transmettre les valeurs.

À l'heure où le venin raciste ressurgit, à l'heure où les haines se réveillent, il faut que perdurent les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, signée à quelques pas seulement d'ici : l'universalité, la dignité, l'égalité entre tous. Quel que soit notre genre. Quelles que soient nos couleurs de peau.

Rappeler ces principes, et les faire vivre, tel est ce devoir impérieux qui incombe à chacun d'entre nous.

Aux pouvoirs publics en premier lieu : et c'est pourquoi a été instaurée la **Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions**, célébrée il y a deux jours.

Se souvenir du passé, regarder les pages sombres de notre Histoire, tel est aussi l'honneur du législateur. Un devoir que la Représentation nationale a assumé en votant, à l'unanimité, il y a 25 ans, la loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, dite « loi Taubira. »

Une loi de justice et de vérité, qui fit de la France la toute première nation au monde à reconnaître la traite et l'esclavage comme un crime contre l'humanité. Une loi qui instaure aussi dans nos écoles l'enseignement de cette infamie.

Mais en matière de mémoire – et c'est la Présidente de l'Assemblée nationale qui vous le dit – la loi, seule, ne peut pas tout.

Il faut que cette mémoire pénètre les consciences et les cœurs.

C'est pourquoi je crois viscéralement en la puissance de l'engagement. L'engagement pour faire vivre l'histoire et transmettre la mémoire.

C'est pourquoi je crois aussi en une « éducation par la pierre », par le patrimoine. Tel est le sens du **Mémorial ACTe**, en Guadeloupe, que j'avais visité avec émotion comme ministre des Outre-mer. Et tel sera le sens du Mémorial des victimes de l'esclavage qui sera inauguré au Trocadéro et qui portera les noms des plus de 215 000 esclaves affranchis en 1848.

Cette histoire, il nous faut la regarder en face. Dans ses heurs et malheurs.

C'est l'honneur de notre République. C'est la grandeur de notre démocratie.

Car au fond, cette mémoire partagée et révélée, porte un nom magnifique : celui de réconciliation.

Transmettre notre histoire, tel est bien tout le sens des plaques que nous dévoilons aujourd'hui. Elles rappelleront le courage et l'héritage de cette Assemblée de 1848.

Ces plaques, les 2000 visiteurs qui franchissent chaque jour nos portes pourront désormais les lire et les méditer. Elles s'inscrivent au cœur de la **politique d'ouverture** du patrimoine et de la mémoire que nous avons initiée depuis 2022, afin que les Français, singulièrement les plus jeunes, s'approprient la tumultueuse et lumineuse histoire de leur maison, la maison du Peuple.

J'aimerais d'ailleurs, pour terminer, m'adresser directement à vous, chers jeunes. Vous qui vous avez travaillé, avec brio, sur la mémoire de l'esclavage.

Pour vous parler, je convoquerai une dernière fois l'ombre tutélaire de Victor Hugo, je cite : « *Il vient un temps où protester ne suffit plus ; après la philosophie il faut l'action ; (car) la vive force achève ce que l'idée a ébauché* ».

Chers jeunes, ne vous contentez donc pas de « protester ». Engagez-vous ! Incarnez cette grande, cette immense **société de l'engagement**. Levez-vous, et faites vivre avec ardeur cette République, notre République, pour laquelle Hugo, Lamartine, Mathieu, Schœlcher, Tocqueville, Deroin et tant d'autres ont donné leur voix, leur plume ou leur sang.

Vive l'Assemblée nationale ! Vive la République ! Et vive la France !